

Définition :

L'infirmière puéricultrice diplômée d'état (IPDE) professionnelle spécialisée dans la connaissance de l'enfant de la naissance à l'adolescence, Elle mobilise son expertise pour évaluer le développement physique, psychologique et l'état de santé de l'enfant dans son contexte familial et environnemental.

Elle accompagne les parents et la famille dans l'exercice de leurs fonctions parentales et réalise des activités de soins, de prévention et d'éducation.

L'IPDE contribue au développement de l'enfant en favorisant son autonomie et sa socialisation par la mise en place et la surveillance d'action, d'éveil et de soutien des parents.

Elle surveille, accompagne et soigne l'enfant malade et soutien sa famille.

Elle assure des missions de protection de l'enfance et de promotion de la santé et contribue à l'intégration des enfants en situation de handicap et à la lutte contre les exclusions.

Qualités requises :

Organisation, dynamisme, curiosité, rigueur, empathie, écoute, bienveillance et observation.

Diplômes :**durée de la formation :**

3 ans en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) accessible via parcours sup' après le BAC ou études de sages femme puis 1 an de formation pour se spécialiser en puériculture.

conditions d'accès : Il faut être infirmière diplômée ou sage femme diplômée pour accéder au concours d'entrée des instituts de formation de Puéricultrices.

Inscription à un concours:

une épreuve écrite : 50 questions (40 QCM + 10 Q ouvertes) + des tests psychotechniques

si admissible) une épreuve orale : un exposé (20 min de préparation et 10 min d'exposé) + un entretien sur les motivations/présentation (10min)

Il faut savoir qu'avec la crise sanitaire certaines écoles ont modifié les épreuves du concours d'accès (sur dossier...)

contenu de la formation :

650h de cours théoriques et pratiques :

Connaissance de l'enfant (physiologie, pathologies, diététique)

Soins (santé publique, hygiène en collectivité, éducation sanitaire)

Sciences humaines (sociologie, psychologie, psycho-somatologie, psychopédagogie)

Droit (organisation administrative, sanitaire et sociale)

Recherche action

Éducation relation

Gestion

710h de stages (5 x 4 semaines) :

Secteur hospitalier : maternité, néonatalogie (ou réanimation ou USC)et pédiatrie

Secteur extra-hospitalier : établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Obtention du diplôme :

épreuves, mémoires : 3 épreuves réparties dans l'année, validation des stages. Évaluation continue et validée par la délivrance d'un diplôme d'état.

Lieux d'exercices :

Extra-hospitalier : Protection Maternelle et Infantile, Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE = crèche) en tant que directrice ou adjointe.

Hospitalier : pédiatrie, chirurgie, néonatalogie, réanimation, urgences, SMUR, HAD, HDJ, pédopsychiatrie, lactariums, pouponnières, centre d'accueil d'enfant polyhandicapés, maternité
Elle travaille en collaboration avec : les pédiatres, les auxiliaires de puéricultures, les internes, les agents de service hospitalier, les assistantes sociales, les psychologues, les éducateurs de jeunes enfants.

Evolution possible

Formation de sage femme sur dossier après plusieurs années sur le terrain

Cadre de santé Puéricultrices

Coordinatrice en PMI

Formatrice en institut de formation de puéricultrice (en étant cadre)

Listes écoles

IFSI :

Nouvelle Aquitaine : Bordeaux [Pessac (IFSI Xavier Arnoz), IFSI CRF, IFSI Charles Perrens, Institut de Pellegrin CHU], Talence, Marmande, Libourne, Pau, Mont de marsan, Villeneuve sur lot, Orthez, Bayonne, Périgueux, Dax, Agen.

Poitou Charente : Angoulême (CRF), Saintes, Niort, La Rochelle, Rochefort, Poitiers.

IFPDE :

Bordeaux, Tours, Nantes, Toulouse, Orléans, Paris...